

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 19 Septembre 2013**

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 12 Septembre 2013, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, M. HUMBERT, Melle MAUNOURY, Mme JULIEN-RIVE.

Absents excusés: M. BOUCHER qui a donné pouvoir à M. MENUCELLI, Mme LEBRAUD qui a donné pouvoir à Mme THIERIOT.

Absents : Mme DUGUET, M. LANGLOIS

Mme ZUKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

### ***1. Correction délibération prêt Caisse d'Epargne***

***Délib.n°25/2013 remplace et annule la Délib. n°14/2013 en date du 22/03/2013***

M. le Maire informe le Conseil Municipal du changement d'intitulé concernant la demande de prêt à taux d'intérêt réduit, bonifié par le Département, auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin pour le financement des travaux d'aménagement d'une réserve incendie.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité des voix, charge le M. le Maire de l'appliquer.

### ***2. Demandes de subventions CDT 2014***

***Voirie***

***Délib. n°26/2013***

M. Le Maire fait part du devis de l'Entreprise SIORAT concernant les travaux de grosses réparations sur divers voies communales qui s'élève à 17 319 € HT soit 20 713,52 TTC.

Afin d'aider à la réalisation de ces travaux il propose de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au taux maximal au titre de la dotation aux grosses réparations de voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Cheissoux, à l'unanimité des voix :

- sollicite une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général pour financer ces travaux.
- charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à cette demande.

### ***3. Salle Municipale***

Appellation de la Salle Municipale, salle polyvalente, le Conseil Municipal opte pour cette nouvelle appellation.

### ***4. Façades de la salle polyvalente***

***Délib. n°27/2013***

M. Le Maire fait part du devis de l'Entreprise PAQUET concernant les travaux de rénovation des façades de la salle polyvalente estimé à 8 920 € HT soit 10 668,32 € TTC.

Afin de réaliser ces travaux il propose de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au taux maximal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Cheissoux, à l'unanimité des voix :

- sollicite une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général pour financer ces travaux.
- charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à cette demande.

## **5. Aménagement place de l'Eglise**

**Délib. n°28/2013**

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une rencontre avec les services de la DDT et du Conseil Général concernant l'aménagement de la place de l'Eglise précisant que les deux entrées seraient conservées et de la reprise de l'agencement de la fontaine d'un point de vue esthétique. Un rendez-vous au sujet de la sécurité sera programmé avec le CAUE.

M. le Maire fait part des travaux concernant l'aménagement de la place de l'Eglise et du montant, estimé par l'ATEC, lié à leur réalisation qui s'élève à 85 000 HT soit 101 660 € TTC. Afin d'aider à la réalisation de ces travaux il propose de solliciter une subvention au taux maximal auprès du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Cheissoux, à l'unanimité des voix :

- sollicite une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général pour financer ces travaux.
- charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à cette demande.

## **6. Tarifs et conditions de location de la salle polyvalente**

**Délib. n°29/2013**

M. le Maire fait part à l'Assemblée des tarifs et des conditions de location de la salle polyvalente aux particuliers résidents sur la Commune.

Il propose d'appliquer les tarifs et les conditions de location suivants :

- Location de la salle seule : 80 €
- Location de la salle et de la cuisine : 130 €
- Chauffage : 10 €

Une attestation d'assurance et un chèque de caution de 200 € seront exigés. Il rappelle qu'il est impératif qu'un adulte référent responsable soit présent durant la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de l'appliquer.

## **7. Tarifs vente cordes bois**

**Délib. n°30/2013**

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la vente de corde de bois.

Il propose d'appliquer les tarifs de vente suivants :

- La corde de chêne : 180 €
- La corde de bois mélangé : 140 €
- Coupe à 50 cm : 30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de l'appliquer.

## **8. Appui de la DDT au service d'eau potable**

M. le Maire fait part des propositions de la DDT affectées au service d'eau potable.

- Actualisation de la cartographie du réseau d'eau avec position des vannes en place
- Aide annuelle pour la mise en place d'un bilan en distribution d'eau potable et de qualité
- Gratuité du service

## **9. Divers**

Mme THIERIOT informe le Conseil Municipal qu'une réunion organisée par Axione Limousin en concertation avec DORSAL et le Conseil Général de la Haute-Vienne concernant la découverte du haut débit et l'accès internet dans les zones blanches ou grises se déroulera le jeudi 3 octobre à 18h30 à l'ancienne école du Pont à Saint Léonard de Noblat. M. le Maire signale avoir reçu M. Frédéric BORDES, Directeur du groupe Axione Limousin afin de faire le point sur l'amélioration des réceptions et l'évolution vers le WiMax.

Mme Monique JULIEN-RIVE demande les dates auxquelles seront programmées les élections 2014. Soit les dimanches 23 et 30 mars 2014 concernant les élections municipales, le dimanche 25 mai pour les élections européennes.

La séance est levée à 21h00.